VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST

AVIS PUBLIC

PROMULGATION
RÈGLEMENT Nº 2023-001

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que:

- lors d'une séance tenue le 2 février 2023, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté le règlement nº 2023-001: « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE SPORTIF ET RECREATIF ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 318 686 $ A CETTE FIN » ;

- ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement tenue le 14 février 2023;

- ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 24 mars 2023, sous le numéro de dossier M604458.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud, soit de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous (lundi et vendredi) ou sans rendez-vous (mardi au jeudi), ou dans la section des services aux résidents dédiée aux avis publics sur le site internet à l'adresse https://montreal-west.ca/fr/.

Fait à Montréal-Ouest, ce 3 mai 2023.

Claude Gilbert
Greffier